
DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE
ET DU CHARBON

Paris, le 16 août 1983

3-5, rue Barbet de Jouy
75700 PARIS CEDEX

Service des Affaires Administratives
et Sociales

Décision ENN. 83.4

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

à

MM. les Préfets, Commissaires de la
République des régions

Les Préfets, Commissaires de la
République des départements

Directions interdépartementales de
l'Industrie

Directions départementales de l'Equipemen
(chargées du contrôle des D.E.E.)

Objet : Application des dispositions du statut national
du personnel des industries électriques et gazières
au personnel des entreprises et exploitations exclues
de la nationalisation ou non transférées.

La décision de MM. les Directeurs Généraux d'Electricité
de France et de Gaz de France, les circulaires et les notes de la
Direction du Personnel et des Relations Sociales, ci-dessous énumérées,
ont été diffusées, dans les conditions habituelles, auprès des entre-
prises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non
transférées.

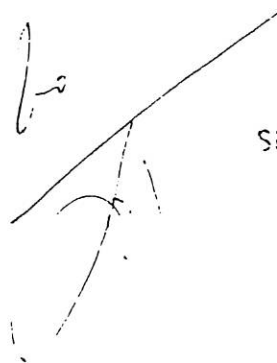
- décision N 83.20 (Pers. 805) du 20 mai 1983 ;
- circulaire N 83.21 du 26 mai 1983 ;
- circulaire N 83. 24 du 28 juin 1983 ;
- note D.P. 32.57 du 28 juin 1983 ;
- note D.P. 34.67 du 28 juin 1983 ;
- note D.P. 31.117 du 28 juin 1983 (cette note ne concerne
que les entreprises implantées sur les territoires des Directions
Régionales de la Distribution PARIS et ILE-DE-FRANCE)

.../...

- note D.P. 31.118 du 5 juillet 1983 ;
- note D.P. 37.3 du 5 juillet 1983 ;
- note D.P. 31.118 A du 12 juillet 1983 (cette note est applicable aux agents des entreprises non nationalisées dont le lieu de travail est situé sur l'une des communes figurant sur la liste fixée par le décret n° 75.239 du 11 avril 1975).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les notes et les circulaires susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques et gazières qui sont soumises à l'application du statut nationale. Je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises électriques et gazières non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

P/le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,



Signé : MASSE